



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Conduite de chantiers en
aménagement paysager

de l'Université Lille 3 – Sciences
humaines et sociales – Charles
de Gaulle

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 3 – Sciences humaines et sociales
– Charles de Gaulle

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Conduite de chantiers en aménagements paysagers

Secteur professionnel : SP1-Agriculture, pêche, forêt et espaces verts

Dénomination nationale : SP1-5 Aménagement du paysage

Demande n° S3LP150008794

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Lille 3 et institut Genech.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle vise à former des professionnels capables de conduire un chantier paysager et ayant des compétences techniques, managériales économiques et administratives. Les métiers visés sont : conducteurs de projet, chargés techniques...soit dans une entreprise, soit dans une collectivité territoriale, et relèvent ainsi du secteur privé comme du secteur public.

Le diplôme a été ouvert en 2004, porté par l'UFR de sciences mathématiques sans articulation, ni cohérence avec les autres formations, et constitue une sorte de diplôme hors sol. Il n'a pas de concurrent dans la région, mais une formation similaire existe à Nantes.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Economiquement, le secteur de l'aménagement paysager se développe et manque parfois de main-d'œuvre. Mais, il est très soumis à la conjoncture économique globale surtout dans les entreprises privées dont de nombreuses se créent et ferment rapidement. L'emploi est souvent subordonné aux législations fiscales et du travail qui sont extrêmement mouvantes (micro entreprise, autoentrepreneariat).

Le diplôme comporte sept unités d'enseignement (UE) bien distinctes de poids équivalent, mais si les aspects techniques sont largement développés, les connaissances scientifiques et surtout réglementaires utiles à exercer le métier sont absents. Le dossier est assez imprécis concernant le contrôle des connaissances. Il n'existe apparemment ni module de préparation, ni module d'homogénéisation. Une certification phytosanitaire indispensable à l'exercice du métier est intégrée, mais les aspects purement professionnalisants sont peu développés.

L'attractivité de la formation est satisfaisante avec un ratio de quatre à cinq, mais les effectifs sont en diminution depuis deux ans, et le recrutement semble uniquement provenir des titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) d'un lycée privé. Si on note quatre participations en VAE sur cinq ans, rien n'est mentionné concernant l'apprentissage.

L'insertion professionnelle présente un taux satisfaisant avoisinant les 90 %, mais le taux de réponse est plus variable. Il semble qu'une enquête et un suivi à six mois ou un an, plus rapprochée du diplôme, donnerait des informations plus pertinentes. Les emplois obtenus ainsi que le taux important de poursuite d'études devraient faire l'objet d'une analyse de la situation et de l'avenir du métier ou de la formation. Globalement, le dossier n'offre que peu de renseignements sur cet aspect.

Les liens avec le secteur professionnel sont encore assez peu nombreux bien qu'en objectif d'amélioration. De plus, leur participation relativement ponctuelle et essentiellement pédagogique ne concerne, par exemple, ni les jurys ni les programmes. Les professionnels semblent d'ailleurs avoir demandé des modifications. On note aussi une contradiction entre les besoins en chefs de chantier et le faible nombre d'emplois obtenus dans ce domaine, ce qui laisse à penser que la formation n'est pas complète comme cela est signalé au début de cette fiche. Aucun partenariat, ni convention n'est formalisé.

Par ailleurs, le dossier est mal renseigné et dans des formes différentes de celles demandées.

- Points forts :

- Les possibilités de débouchés.
- Le petit nombre de formations spécifiques dans cette spécialité.

- Points faibles :

- La faiblesse de la diversité du recrutement qui semble provenir d'un établissement unique extérieur (lycée agricole).
- La faiblesse de l'intervention et de l'écoute des professionnels.
- Le manque de cohérence entre les enseignements qui par ailleurs sont incomplets.
- La faible intervention des enseignants-chercheurs de l'établissement.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette licence professionnelle qui semble totalement extérieure à l'établissement doit être revue en ce qui concerne les programmes et le pilotage. Il serait bon d'adjoindre au PAST sur lequel le diplôme semble totalement reposer, un enseignant chercheur en ce domaine, et de réfléchir à la cohérence du diplôme dans l'offre de formation de l'établissement.



Observations de l'établissement

Villeneuve d'Ascq, le 26 mars 2014

Monsieur le Directeur de la section des
formations et des diplômes de l'Agence
d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur

Monsieur le Directeur,

L'établissement a pris connaissance des évaluations de son offre de formation de la période contractuelle 2010/2013 et remercie les experts pour leur lecture attentive et la qualité de leur expertise.

Grâce à ces évaluations, l'université dispose d'un utile outil de diagnostic rejoignant sur de nombreux points ses propres analyses et ses stratégies pour le prochain contrat.

Les réponses aux observations vous ont été transmises, cependant certaines mentions n'ont pas fait l'objet de commentaires sur l'évaluation des experts de la part des équipes pédagogiques concernées.

Sur 15 mentions de master, 5 n'ont pas rédigé de réponse :

- Mention Création et études des arts contemporains (CEAC)
- Mention Sciences historiques
- Mention Langues étrangères appliquées
- Mention Sciences et métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (SMEEF)
- Mention Humanités et formation administrative

Sur 16 mentions de licence, 2 n'ont pas fait de réponse :

- Mention Sociologie-Histoire-Développement social
- Mention Economie quantitative et économétrie

Sur 7 spécialités de licences professionnelles, 5 n'ont pas fait de réponse :

- Spécialité Management des entreprises et des organisations du monde agricole
- Spécialité Journalisme de la presse hebdomadaire régionale
- Spécialité Gestion et édition de fonds photographiques et audiovisuels dans tous les secteurs d'activité
- Spécialité Conduite de chantier en aménagements paysagers
- Spécialité Chargé de communication de petites et moyennes organisations

L'université s'appuiera sur cette expertise pour affermir sa nouvelle offre de formation dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Fabienne Blaise
Présidente